

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2021-007

Eure Normandie Numérique

Réunion du 7 juin 2021

<u>Objet</u>: Modalités de réunion du Comité syndical du 7 juin 2021 en visioconférence.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu les statuts du Syndicat Mixte;
- Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire;
- Vu la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire;
- Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 notamment son article 8 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
- Considérant que le contexte sanitaire, encore fragile, nécessite de privilégier la tenue du comité syndical en visioconférence ;

Le Comité syndical, réuni le 7 juin 2021 en visioconférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBERÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le présent rapport de Monsieur le Président relatif au : "Modalités de réunion du comité syndical du 7 juin 2021 en visioconférence";
- D'approuver les modalités du déroulé de la visioconférence du Comité Syndical du 7 juin 2021.

Nombre de voix pour :

Collège EPCI: 24

Collège Conseil Départemental : 12

Collège Conseil Régional : 0

Nombre de voix contre :

➢ Collège EPCI : 0

Collège Conseil Départemental : 0

> Collège Conseil Régional : 0

- Abstention:

Collège EPCI: 0

Collège Conseil Départemental : 0

➢ Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 7 juin 2021

Pour extrait conforme,

Le Président

Fréderic Duche